

## Une première à Valentigney : un lieu de vie adapté aux séniors !



sommaire

- **DOSSIER** ..... p. 1 à 3  
*Une première à Valentigney :  
un lieu de vie adapté aux séniors !*
- **SOLIDARITÉ** ..... p. 3  
*- Opération Entraide  
- Les repas solidaires*
- **SPORT OMS** ..... p. 4  
*- Fin d'année en beauté  
pour les sportifs  
- De nombreux judokas  
au tournoi annuel*
- **ACTUS** ..... p. 5  
*- A la découverte du métier de  
policier et de sapeur pompier  
- Un citoyen boroillot à l'honneur*
- **DÉMOCRATIE  
DE PROXIMITÉ**..... p. 5
- **CULTURE** ..... p. 6  
*- Francas : un engagement de  
longue date avec la commune  
- Bienvenue à la ludothèque  
"L'île aux jeux"*

Le projet phare de l'année 2016 pour notre commune sera, sans aucun doute, le démarrage du projet de construction d'immeubles en direction des séniors. La réunion publique qui a eu lieu le mercredi 6 janvier dernier, a rencontré un vif succès auprès des Boroillots. Le principe est simple, il consiste à mettre à la disposition des personnes âgées et/ou handicapées, qui ne peuvent plus vivre chez elles, des logements adaptés avec des lieux de vie communs et du personnel aidant sur place. C'est la société "Ages et Vie Habitat", maître d'ouvrage de l'opération, qui est chargée de la réalisation du projet, de la construction des bâtiments à la commercialisation des chambres ou appartements puis de la mise à disposition du personnel, salarié par Ages et Vie, qui sera sur place pour répondre aux besoins des séniors et ainsi les aider dans leur vie quotidienne. Retrouvez toutes les informations à ce sujet dans le dossier de ce Valentigney infos.

dossier page 2 >



### Bienvenue à la ludothèque "L'île aux jeux"

Quel joli nom pour un endroit agréable et convivial ouvert aux enfants ainsi qu'à leurs parents ou grands-parents. Mis en place il y a déjà 3 ans par le Centre social de notre ville, la ludothèque permet aux familles de notre commune d'emprunter des jeux comme on emprunte des livres à la médiathèque. C'est également un espace de jeu ouvert aux petits de 0 à 9 ans et encadré par une

animatrice. "L'île aux jeux" vous invite à découvrir ou redécouvrir un endroit fabuleux, véritable caverne d'Ali Baba pour les enfants, remplie de jeux et jouets.

A découvrir page 6 de votre journal.

Page 61 >





## Une première à Valentigney : un lieu de vie adapté aux séniors !

Après la vente de la piscine municipale à une société privée et le passage en délégation de service public du centre hippique des Buis, la municipalité continue d'œuvrer pour l'ensemble des habitants de Valentigney et fourmille de projets. Ce dossier du premier numéro de la presse municipale de cette année vous présente le projet d'habitat Ages et Vie au profit des séniors. Cette réalisation financée par des investisseurs privés permettra aux personnes âgées et/ou handicapées qui ne peuvent plus rester chez elles de trouver un logement à Valentigney, proche de leur environnement habituel.

### Des enfants aux personnes âgées

Lors du dernier conseil municipal de 2015, le 16 décembre dernier, monsieur le Maire a exposé à l'assemblée présente que dans le cadre de la requalification du site de l'ancienne école du Lomont, la municipalité souhaite dédier cet espace à la construction d'immeubles en direction des séniors. Des contacts ont donc été pris avec la société "Ages et Vie Habitat" qui a développé une nouvelle forme d'hébergement destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie, qui ne peuvent plus résider à leur domicile mais veulent rester dans leur ville ou leur quartier. La société "Ages et Vie Habitat" propose donc la construction d'un ensemble immobilier. Au rez-de-chaussée, trois domiciles partagés hébergent chacun 7 personnes âgées dépendantes. Ces lieux de vie sont réservés, en priorité, aux habitants de la commune. A l'étage, des appartements, du T2 au T4, dont certains sont réservés

aux salariés d'Ages&Vie qui interviendront auprès des personnes âgées pour leur apporter les services dont elles ont besoin. Ages&Vie est donc une alternative à la maison de retraite (EHPAD). C'est un domicile partagé, solution nouvelle qui allie la convivialité et la souplesse du domicile au sérieux de l'institution.

### Un domicile partagé à 7

Une fois le bâtiment construit les personnes prioritaires pour venir y habiter seront les habitants ou parents d'habitants de Valentigney. Dans la pratique, elles disposent d'un espace personnel (une chambre/séjour avec salle d'eau et terrasse) d'au moins 30 m<sup>2</sup>, avec une entrée indépendante. Les repas sont pris à 7 autour d'une table commune dans un espace partagé où la cuisine est faite sur place. Les animaux de compagnie sont acceptés. Elles peuvent apporter leur mobilier, leur décoration, leurs objets favoris. Le lieu est à taille humaine, stimulant et respectueux de l'intimité et des besoins de chacun.



## Édito

### CLARIFICATION ET CONTRAINTES

Un dicton populaire dit que l'on ne doit pas mettre la charrue avant les bœufs. Ce bon sens s'évapore, semble-t-il dans les sphères ministérielles et leur atmosphère technocratique. En effet, les compétences des collectivités viennent d'être précisées par une instruction du gouvernement. Par-delà cette fixation à contretemps des compétences respectives des collectivités locales qui n'étaient connues ni des candidats, et à fortiori de l'électorat appelé à se prononcer en 2015, ce que l'on retiendra c'est que le bloc communal "conserve la clause de compétence générale et a ainsi la possibilité d'intervenir sur tous les sujets d'intérêt local..." Belle réaffirmation pour l'échelon communal du principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales. A ceci près que la possibilité d'intervention et les marges de manœuvres se réduisent comme des peaux de chagrin. Pour les communes, la baisse des concours financiers de l'État sera en 2016 supérieure à 2 milliards d'euros. De plus, l'inflation des textes notamment réglementaires, dans tous les domaines impactant les collectivités locales sous une forme ou sous une autre, participe également de l'augmentation des contraintes budgétaires. Dans le même temps, les usagers

souhaitent que sans augmentation des taux d'imposition, il soit maintenu une qualité égale de service.

De grâce, messieurs les technocrates arrêtez de produire des flots de prescriptions, de recommandations. Chaque ligne, chaque signe de ces rapports fleuves, représentent des contraintes financières pour les collectivités locales, dont en première ligne les communes. Il existe un fossé entre la réalité de terrain et les textes produits par l'administration centrale. La réalité ne peut pas être formatée à coups de circulaires, de circulaires expliquant comment lire et comprendre les circulaires antérieures. Les documents n'expliquent pas aux élus locaux comment faire aussi bien avec des contraintes budgétaires de plus en plus drastiques, comment rattraper des investissements utiles qui n'ont pas été fait en temps et heure quand les finances locales le permettaient ou auraient dû le permettre. Soyez toutefois assurés que la détermination de la municipalité, de la majorité municipale est à la hauteur des enjeux et des contraintes. Je me fais ici le porte-parole de cet état d'esprit constructif, dynamique et naturellement au service de Valentigney, de tous les Boroillots.

Philippe GAUTIER

### Des auxiliaires de vie sont présents en permanence pour accompagner les séniors

Salariés par Ages&Vie, ces professionnels sont là pour répondre aux besoins des habitants et les aider lorsqu'ils ne peuvent plus faire seuls, certaines tâches comme par exemple se nourrir, se laver ou se déplacer. Ils accompagnent et stimulent les personnes âgées tous les jours. Les rythmes naturels sont respectés. Ainsi par exemple les levers/couchers et les repas se font à heure normale, selon les habitudes de chacun. Tout est organisé pour leur permettre, même s'ils sont malades ou handicapés, de vivre le plus normalement possible. Les occupants sont sécurisés par la présence des salariés qui habitent à l'étage avec leur famille, conférant ainsi au lieu une dimension intergénérationnelle. Enfin, le service de qualité est délivré à un prix raisonnable.

### On prend soin des personnes âgées

Prendre soin des gens, c'est bien plus que seulement leur donner des médicaments ! Les auxiliaires de vie leur apportent un soin quotidien 24h/24h, en préparant le repas, en les aidant pour tous les gestes de la vie quotidienne, mais aussi un soin relationnel, fait de présence, d'écoute et d'échanges. Le soin médical est apporté par les visites du médecin, de l'infirmière ou du kinésithérapeute que la personne a choisis. Enfin,

le soin affectif est facilité par le lieu à taille humaine, où les familles et les amis sont les bienvenus et se sentent bien.

### Une réalisation financée par des investisseurs privés

Ages&Vie propose dès à présent à chacun d'investir pour aider à faire naître le projet. Au rez-de-chaussée, vous avez la possibilité d'investir dans une chambre meublée dans le cadre du dispositif de la location meublée (LMNP). Une fois propriétaire, Ages&Vie deviendra alors votre locataire, vous garantissant une gestion totale de votre bien immobilier pendant 40 ans et assumant financièrement tous les aléas de la location :

- Les loyers vous sont garantis même en cas d'absence ou de vacance de locataire.
- Ages&Vie prend à sa charge tous les travaux d'entretien et de réparation de l'immeuble, quels qu'ils soient.
- Ages&Vie prend à sa charge tous les frais de syndic, d'assurance, ainsi que les charges de copropriété.
- Aucune charge n'est donc due par le propriétaire durant la durée de gestion de 40 ans, sauf la taxe foncière.

A l'étage, vous avez la possibilité d'investir dans un appartement en bénéficiant du dispositif locatif Pinel (21% de réduction d'impôts répartie sur une durée de 12 ans) :  
 • Soit dans un appartement que vous occuperez en résidence principale. Vous pourrez alors, sur demande, bénéficier des services à domicile Ages&Vie.





• Soit dans un appartement locatif dont vous confierez la gestion à Ages&Vie, pour une durée allant de 6 ans à 40 ans suivant les cas. Vous bénéficierez alors des mêmes avantages de gestion que pour une chambre meublée, à savoir :

- Garantie de loyer,
- Prise en charge financière de tous les

travaux et l'entretien,

- Prise en charge de tous les frais et dépenses de copropriété,
- Seule charge restant due : la taxe foncière.

• Soit dans un appartement locatif que vous pourrez gérer vous-même, ou par l'intermédiaire d'une agence.

**Contact :**  
**AGES&VIE**  
 3, rue Armand Barthet  
 25000 Besançon  
 Tél. 03 81 25 08 23  
[www.agesetvie.com](http://www.agesetvie.com)  
 Email : [contact@agesetvie.com](mailto:contact@agesetvie.com)

## Solidarité

### Opération Entraide

Comme chaque année, le Secours Catholique et l'Entraide Protestante organisent la traditionnelle opération Entraide. Celle-ci a lieu le **samedi 13 février de 11 h 30 à 16 h**. Cette opération consiste à faire une collecte en porte à porte pour récolter argent et alimentation. Les dons seront redistribués aux personnes ou fa-

milles en difficulté par l'intermédiaire des services sociaux. Les membres des associations remercient par avance les habitants de Valentigney pour le bon accueil réservé aux bénévoles. Le Secours Catholique et l'Entraide Protestante sont à la recherche de bénévoles pour les aider à réaliser cette opération

de solidarité. Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact avec :

**Paul Chatelain au 03 81 35 66 14, 06 32 84 78 30 ou [famillechatelain@sfr.fr](mailto:famillechatelain@sfr.fr)**  
**Robert Rhodes au 09 50 35 61 70**  
**Maryline Pollini au 03 81 34 16 06**

### Les repas solidaires

La solidarité est un axe des engagements de la ville de Valentigney. Dans une société plus marquée par la précarité et la détresse sociale, le Centre Social, dans sa diversité, a imaginé en partant d'une réflexion collective des initiatives emblématiques, telles que les repas solidaires, pour répondre aux besoins des plus démunis. Pour prendre part aux repas solidaires, il suffit de prendre contact avec le Centre Social et de s'inscrire une se-

maine avant la date du repas. Les tarifs sont les suivants : 3 € pour les bénéficiaires des minimas sociaux et 10 € pour les autres personnes. Les repas ont lieu le dernier vendredi du mois à midi, au Foyer des Prâlets, 1 rue Rouget de l'Isle (quartier des Buis). Les prochains repas solidaires auront lieu les :

- **Vendredi 26 février**
- **Vendredi 25 mars**

- **Vendredi 29 avril**
- **Vendredi 27 mai**
- **Vendredi 24 juin**
- **Vendredi 30 septembre**
- **Vendredi 28 octobre**
- **Vendredi 25 novembre**
- **Vendredi 16 décembre** (soirée festive et dansante)

**Inscription : Centre Social**  
**Tél. 03 81 36 12 81**

## Nouveau chef pour la police municipale

Pascal Daubier, originaire de Belfort, a rejoint la ville de Valentigney en tant que chef du service de police municipale. Ancien militaire, il a terminé sa carrière dans l'armée de terre à Bourgogne puis a intégré la fonction publique territoriale au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire où il a encadré une équipe de 8 policiers communautaires pen-

dant 5 ans. La municipalité souhaite renforcer son effectif de police municipale afin de lutter au mieux contre toutes les formes d'incivilités. L'ensemble de la rédaction de Valentigney infos lui souhaite la bienvenue.

**Contact : police municipale**  
**Tél. 06 08 90 80 40**



### Recensement de la population jusqu'au 27 février

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Il permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour ajuster l'action publique aux besoins des populations :

- décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les programmes de rénovation des quartiers,
- déterminer les moyens de transports à développer...

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique. Pour les communes de plus de 10 000 habitants comme Valentigney, seules 8 % des adresses sont recensées chaque année.

#### En pratique

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

**Plus d'infos : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**

### Attention au monoxyde de carbone

Avec une centaine de décès en moyenne par an, le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. Au cours de l'année 2014-2015, 52 épisodes d'intoxication domestique au monoxyde de carbone ont été déclarés en Bourgogne Franche-Comté, intoxiquant 147 personnes et entraînant deux décès. Pourtant, certains symptômes sont annonciateurs d'une intoxication au monoxyde de carbone : maux de têtes, nausées et vomissements. Bien identifiés, ils permettent de réagir rapidement et d'éviter le pire.

Quelques précautions à prendre :

- Faire impérativement entretenir les appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié.
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié.
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, cuisinières,...).
- N'utiliser sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...), ce dernier doit obligatoirement être placé à l'extérieur des bâtiments.
- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion (poêle à pétrole...), au bout de quelques heures l'appareil risque de ne plus bien fonctionner et de dégager du monoxyde de carbone.
- Aérer quotidiennement l'habitation et ne jamais obstruer les grilles de ventilation même par temps froid.

**Plus d'infos : <http://sante.gouv.fr>**